

déboutaient le 23 juin 1981 à Washington (D.C.).

Dans l'intervalle entre la signature du mémorandum d'intention en 1980 et le début des négociations bilatérales officielles en 1981, le gouvernement Reagan est arrivé au pouvoir à Washington. Résolument anti-environnementaliste, ce gouvernement n'était manifestement pas disposé à signer avec le Canada une entente sur la lutte contre la pollution atmosphérique qui l'obligerait à imposer des mesures coûteuses à l'industrie américaine. Aussi, dès l'été 1982, les négociations officielles entre les deux pays avaient-elles échoué.

Ce n'est pas sans un sentiment d'inquiétude croissante que les membres du sous-comité voyaient évoluer ce dossier. Bien que déjà convaincus que toute solution pratique au problème des pluies acides devait nécessairement reposer sur une stratégie anti-pollution continentale, nous étions alors d'avis que seule une démarche politique avait des chances de réussir auprès de nos voisins américains, d'autant plus que nos efforts diplomatiques s'étaient heurtés à l'intransigeance du gouvernement Reagan.

Or, vouloir s'attaquer à un problème aussi complexe que les pluies acides par la voie politique n'est pas sans soulever des difficultés. Le premier principe à respecter, selon le sous-comité, est de plaider sa cause en position de force. Ainsi, nous ne pouvons exiger des États-Unis qu'ils imposent des contrôles anti-pollution coûteux alors que le Canada accuse lui-même des lacunes évidentes dans différents domaines importants.

À cette fin, par exemple, le sous-comité avait recommandé en 1981 que l'Hydro-Ontario ait recours aux techniques les plus perfectionnées pour réduire les émissions de SO₂ et de NO_x de ses centrales au charbon. Il justifiait cette recommandation par le fait que les centrales américaines avaient installé environ 100 épurateurs alors que le Canada n'en

avait aucun, mais notre recommandation n'a pas été retenue. En janvier 1981, l'Hydro-Ontario annonçait qu'elle prévoyait réduire ses émissions de SO₂ et de NO_x de plus de 40% d'ici 1990. Cette réduction devait être effectuée en partie grâce à l'installation de dispositifs (épura-teurs) de désulfuration des gaz de carneau par des boues calcaires, soit à la centrale de Lambton soit à celle de Nanticoke, ses deux plus importantes centrales au charbon.

Comme aucun épurateur n'avait jusque-là été installé au Canada, cette annonce avait eu d'heureuses répercussions politiques aux États-Unis. Aussi l'Hydro-Ontario a-t-elle suscité de vives réactions lorsqu'elle est par la suite revenue sur sa décision d'installer ces épurateurs. En outre, une campagne de propagande se déroulait parallèlement aux États-Unis pour tenter de convaincre les Américains que le Canada cherchait à imposer des contrôles coûteux aux centrales américaines en vue de créer des débouchés pour ses propres surplus d'électricité.

Même si ces affirmations étaient tout à fait gratuites, le fait que l'Office national de l'énergie ait approuvé en avril 1982 la demande présentée par l'Hydro-Ontario de vendre de l'électricité de sa centrale de Nanticoke à la Société de services publics du New Jersey leur conférait une certaine crédibilité. La centrale de Nanticoke n'étant dotée d'aucun épurateur, les environnementalistes des deux côtés de la frontière furent outrés. Quant aux Américains qui s'opposaient à la conclusion d'une entente entre le Canada et les États-Unis sur la lutte contre la pollution atmosphérique, ils étaient comblés.

Le gouvernement fédéral contribua d'ailleurs à alimenter la controverse en se refusant à toute décision sur l'approbation accordée par l'Office national de l'énergie à l'égard du contrat avec la Société de services publics. La question fit l'objet de nombreuses interventions à la Chambre des communes, et 139

députés et sénateurs signèrent une pétition réclamant que le contrat soit lié à l'installation de dispositifs anti-pollution. Finalement, le 11 juin 1982, la Société de services publics résilia le contrat pour des raisons financières internes.

Le sous-comité estime que cet incident a eu de graves répercussions politiques et qu'il a nui à la crédibilité du Canada dans le débat qui continue à l'opposer aux Américains.

D'autres aspects de la politique canadienne ont également engendré des difficultés. Ainsi, le fait que les normes relatives au gaz d'échappement des voitures au Canada soient beaucoup moins rigoureuses qu'aux États-Unis, constitue pour nous un énorme handicap politique. Le problème est d'autant plus exaspérant qu'il est sans contredit celui auquel le Canada pourrait remédier le plus facilement, car il dispose des techniques voulues, d'ailleurs utilisées dans la plupart des véhicules automobiles fabriqués au Canada; malheureusement, ces voitures sont exportées aux États-Unis.

L'industrie canadienne de la fusion des métaux non ferreux constitue toujours une source de difficultés malgré les progrès remarquables qui ont été réalisés aux fonderies des sociétés Falconbridge et INCO à Sudbury. En effet, depuis 1960, la fonderie Falconbridge est parvenue à supprimer les deux tiers de ses émanations, tandis que l'INCO a effectué des réductions similaires depuis 1970. Nous n'avons pas réussi à faire comprendre l'importance de ces réalisations à nos voisins américains qui ne manquent pas d'attirer l'attention sur la cheminée géante de l'INCO comme symbole tenace du manque de détermination du Canada à réduire ses émissions de SO₂. L'absence de véritables dispositifs de lutte à la fonderie de l'INCO à Thompson (Manitoba) et à celle de la *Hudson Bay Mining and Smelting Company Limited* à Flin Flon, et plus particulièrement